

Coordination centralisée de la réserve sanitaire et gestion des volontaires dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19

À partir de lundi 23 mars 2020, le recensement des professionnels de santé est organisé via la plateforme www.govjobs.lu afin d'optimiser la gestion de la réserve sanitaire nationale. L'inscription est obligatoire pour les professions de santé réglementées. L'appel s'adresse également aux médecins en voie de spécialisation, aux étudiants, aux retraités et aux personnes en congé sans traitement. Vous trouverez plus d'explications sur le public cible ci-dessous.

Cette plateforme vise également à coordonner l'appel à volontaires en publiant les besoins dans le secteur de la santé et des soins de manière ciblée.

Vous y trouverez 2 rubriques avec à chaque fois un formulaire en ligne à remplir :

- Une rubrique dédiée exclusivement aux **professionnels de la santé** (médecins, infirmiers, aides-soignants, etc.) : en activité, retraité ou étudiant (de plus de 18 ans), communiquez-nous vos coordonnées et disponibilités en utilisant le formulaire en ligne jusqu'au 24 mars 2020 à minuit !
- Un appel à **volontaires pour assurer un support dans le secteur de la santé et des soins** : identifiez les demandes de renforcement publiées qui correspondent à vos compétences et expériences, et communiquez-nous vos coordonnées et disponibilités en utilisant le formulaire en ligne ! Les demandes publiées dans cette rubrique sont régulièrement mises à jour, nous vous invitons par conséquent à les consulter régulièrement.

En vue d'une organisation efficiente, nous vous invitons à utiliser exclusivement cette plateforme, qui est gérée par une équipe du ministère de la Santé et du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État. Vous serez contacté ensuite par téléphone ou par mail en fonction de l'évolution de la situation et des besoins des entités de santé et de soins.

En vous remerciant d'avance,

Meilleures salutations,

Equipe Ressources Covid19

Ressources.covid19@ms.etat.lu

Appel aux professionnels de la santé

Liste de réserve sanitaire - Inscription obligatoire pour les professions de santé réglementées

L'inscription à la réserve sanitaire se fait selon la répartition suivante des professions :

- Infirmiers
- Infirmiers en anesthésie et réanimation
- Infirmiers de bloc opératoire ou ATM de chirurgie
- Infirmiers psychiatriques
- Infirmiers en pédiatrie
- Infirmiers gradués ou infirmiers enseignants
- Sages-femmes
- Aides-soignants
- Assistants Seniors

- Médecins-spécialistes en médecine d'urgence
- Médecins-spécialistes en anesthésie/réanimation
- Médecins généralistes
- Autres médecins-spécialistes (hors urgentiste et anesthésiste-réanimateur)
- Médecins-dentistes
- Médecins-vétérinaires

- Pharmaciens

- Assistants techniques médicaux de radiologie
- Assistants techniques de laboratoire
- Laborantins
- Diététiciens
- Ergothérapeutes
- Kinésithérapeutes
- Masseurs
- Ostéopathes
- Rééducateurs en psychomotricité
- Assistants sociaux et assistants d'hygiène sociale
- Pédagogues curatifs
- Orthoptistes
- Orthophonistes
- Podologues



Public cible de cette démarche

Cet appel d'inscription obligatoire s'adresse aux personnes disposant d'une autorisation d'exercer une **profession de santé réglementée**, délivrée par un ministère ayant la santé dans ses attributions (UE et pays tiers). L'appel s'adresse également aux médecins en voie de spécialisation, aux étudiants, aux retraités et aux personnes en congé sans traitement, qui répondent aux conditions ci-après.

Délai d'inscription : **mardi 24 mars 2020 à minuit.**

Professionnels de la santé en activité

L'obligation d'inscription sur la liste nationale de réserve sanitaire s'applique aux professionnels de la santé **résidant au Luxembourg**, ainsi qu'aux professionnels de la santé **résidant à l'étranger ayant un contrat de travail au Luxembourg** ou exerçant en libéral au Luxembourg.

Avoir contracté le COVID-19 ne constitue pas une exemption à l'inscription sur la liste nationale de réserve sanitaire si vous répondez aux critères d'inscription. Cette situation sera examinée au cas par cas, si la liste nationale de réserve sanitaire devait être activée.

Doivent s'inscrire les professionnels de la santé en activité répondant aux conditions suivantes :

- Les infirmiers enseignants,
- Les infirmiers et médecins travaillant dans les services de médecine du travail privés ou publics,
- Les infirmiers en médecine scolaire,
- Les médecins s'ils ne pratiquent que de la médecine scolaire sans autre activité parallèle,
- Les professionnels de la santé (médecins et professions de santé) travaillant dans les centres de dépistage (programmes de dépistage du cancer, centres de diagnostic),
- Les professions de santé travaillant en libéral ou salariés dans un cabinet libéral (kinésithérapeutes, diététiciens, infirmiers, sages-femmes, etc.),
- Les professions de santé salariées dans un cabinet médical libéral (sage-femme, infirmier, etc.),
- Les professions de santé salariées en entreprise,
- Les médecins n'ayant pas de contrat d'agrément avec une institution hospitalière ou une institution de l'assurance dépendance, et travaillant exclusivement dans un cabinet libéral,
- Les médecins-dentistes avec ou sans contrat d'agrément avec un hôpital,
- Les médecins-vétérinaires,
- Les pharmaciens sans contrat de travail avec un établissement hospitalier ou une officine,
- Les médecins ayant un contrat d'agrément ou un contrat salarié ainsi que les autres professions de santé ayant un contrat de travail au Centre thermal et de santé de Mondorf,
- Les professions de santé travaillant dans des institutions de la COPAS ou de la FEDAS, dont l'activité a été arrêtée en raison de la pandémie COVID-19 et qui sont sans activité,
- Toutes les professions de santé travaillant dans des fonctions administratives ou de gestion au sein de la Fonction publique, même s'ils n'exercent plus leur profession d'origine,
- Les professions de santé travaillant dans les associations de patients, les organisations caritatives, au Planning Familial,

- Les professions de santé travaillant dans les centres d'accueil, de soutien, d'information, ou tout autre centre ou association, dont l'activité a été interrompue en raison de la pandémie de COVID-19.

Professionnels en retraite, en congé parental, en congé sans solde

Cette obligation d'inscription concerne également les professionnels de santé (médecins généralistes, médecins spécialistes, médecins dentistes, médecins vétérinaires, pharmaciens, et professions de santé)

- ayant fait valoir leur droit à la pension depuis 5 ans ou moins,
- ayant fait valoir leur droit à la pré-pension,
- bénéficiant d'un congé parental,
- bénéficiant d'un congé sans solde.

Étudiants

Les **étudiants** en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire, en pharmacie et les étudiants dans une formation de profession de santé ayant **18 ans** ou plus, réalisant leurs études au Luxembourg ou à l'étranger, doivent s'inscrire et préciser leur année d'étude en 2020.

Exceptions à l'obligation d'inscription à la réserve sanitaire

Les médecins généralistes ou spécialistes ayant un contrat d'agrément en cours avec un hôpital, un hôpital spécialisé, un établissement de moyen ou long séjour (à l'exception des médecins-dentistes qui eux doivent s'inscrire).

Les professions de santé ayant un contrat de travail avec un hôpital, un hôpital spécialisé, un établissement de moyen ou long séjour, un réseau de soins à domicile, une institution de la COPAS ou de la FEDAS actuellement en fonctionnement (maisons de soins, CIPA, foyers...).

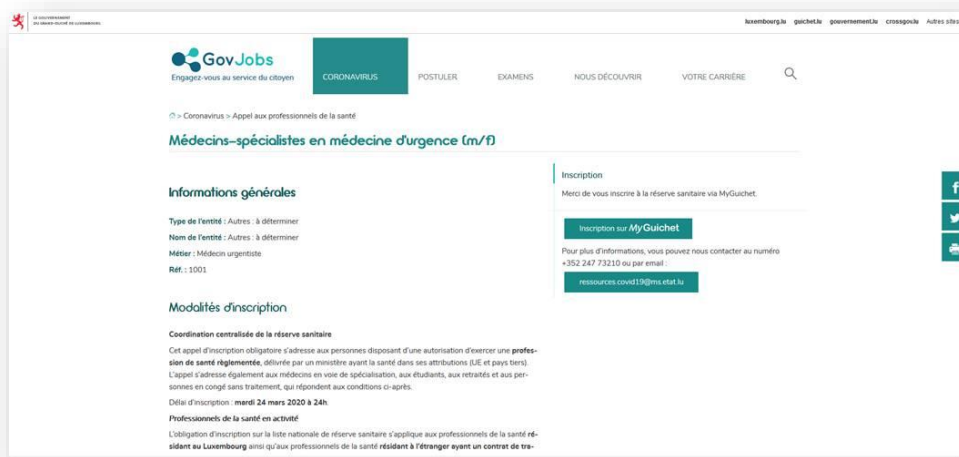
Sont également exemptés d'inscription sur la liste de réserve sanitaire :

- Les professionnels de la santé (médecins et professions de santé) ayant un statut d'invalidé,
- Les professionnels de la santé (médecins et professions de santé) en congé de maladie longue durée,
- Les professionnels de la santé (médecins et professions de santé) ayant un statut de travailleur handicapé,
- Les professionnels de la santé (médecins et professions de santé) en congé de maternité.

Inscription en ligne

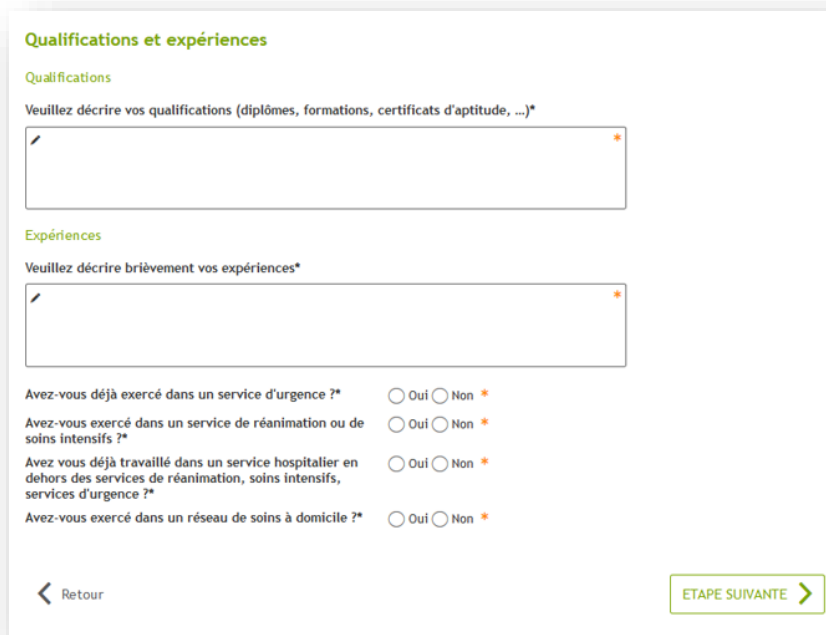
La personne s'inscrit au « poste publié » qui correspond à sa profession – voire la future profession en ce qui concerne les étudiants – via une démarche Guichet en ligne. Elle sera guidée dans ce formulaire afin de renseigner ses coordonnées, sa qualification et expérience professionnelle, et ses disponibilités. Elle précisera aussi si elle dispose d'un véhicule, si elle souhaite disposer d'une chambre d'hôtel ou d'une garde pour ses enfants en bas âge dans le cas où elle serait appelée.

Figure 1- Inscription par « poste » selon la profession



The screenshot shows the GovJobs website interface. At the top, there's a navigation bar with links like 'luxembourg.lu', 'guichet.lu', 'gouvernement.lu', 'croissapole', and 'Autres sites'. The main header features the GovJobs logo and a tagline 'Engagez-vous au service du citoyen'. Below this, there's a section titled 'CORONAVIRUS' with a sub-header 'POSTULER'. The main content area is titled 'Médecins-spécialistes en médecine d'urgence (m/f)'. It includes an 'Inscription' section with a button 'Inscription sur MyGuichet' and contact information. There's also a section for 'Informations générales' and 'Modalités d'inscription'.

Figure 2- Renseignements des expériences et qualifications et du numéro d'autorisation d'exercer (sauf pour les étudiants)

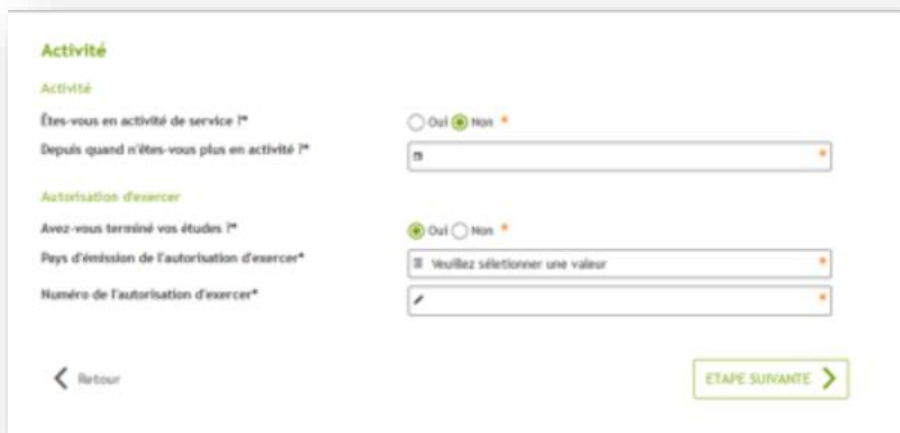


The screenshot shows a form titled 'Qualifications et expériences'. It has two main sections: 'Qualifications' and 'Expériences'. Each section has a text area for the user to describe their qualifications or experiences. Below the 'Expériences' section, there are four questions with radio button options for 'Oui' (Yes) and 'Non' (No):

- Avez-vous déjà exercé dans un service d'urgence ?*
- Avez-vous exercé dans un service de réanimation ou de soins intensifs ?*
- Avez-vous déjà travaillé dans un service hospitalier en dehors des services de réanimation, soins intensifs, services d'urgence ?*
- Avez-vous exercé dans un réseau de soins à domicile ?*

At the bottom, there are two buttons: 'Retour' (Return) and 'ETAPE SUIVANTE' (Next Step).

Figure 3- Renseignements des expériences et qualifications et du numéro d'autorisation d'exercer (sauf pour les étudiants)



Activité

Activité

Êtes-vous en activité de service ?* ☐ Oui ☒ Non *

Depuis quand n'êtes-vous plus en activité ?*

Autorisation d'exercer

Avez-vous terminé vos études ?* ☒ Oui ☐ Non *

Pays d'émission de l'autorisation d'exercer*

Numéro de l'autorisation d'exercer*

[< Retour](#) [ETAPES SUIVANTES >](#)

Appel à volontaires

Les besoins des différentes entités du secteur de la santé et des soins (hôpitaux, maisons de soins, réseau de soins, etc.) y sont publiés de manière ciblée. Les publications dans ces rubriques sur GovJobs sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte de l'évolution des besoins des différentes entités de soins.

La personne s'inscrit au « poste publié » qui correspond à ses compétences via une démarche Guichet en ligne. Elle sera guidée dans ce formulaire afin de renseigner ses coordonnées, sa qualification et expérience professionnelle, et ses disponibilités.

CORONAVIRUS

Appel à volontaires

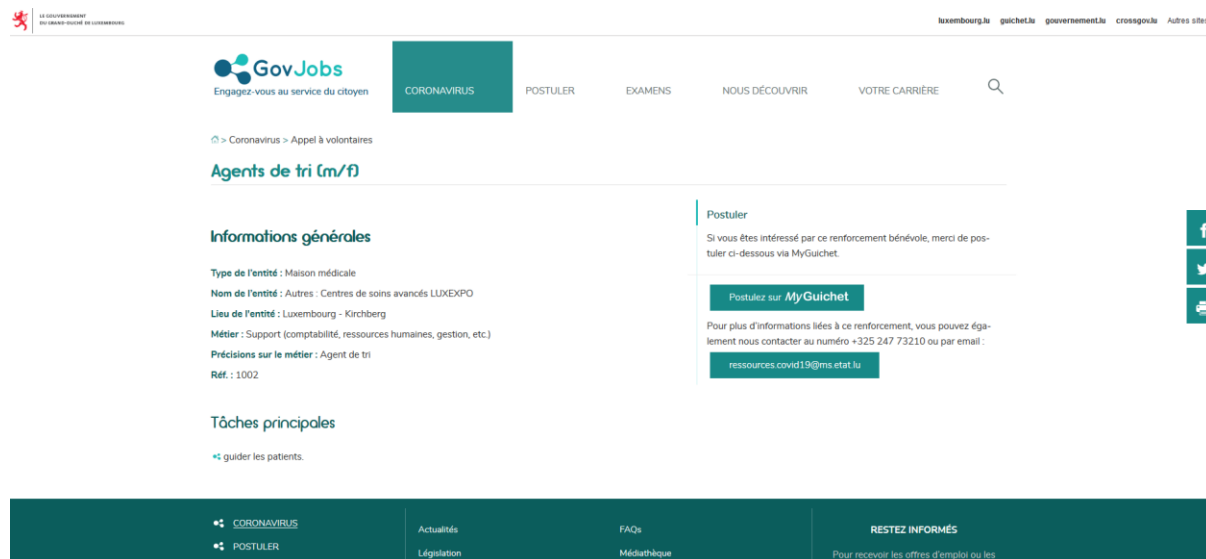
On a besoin de vous !

Vous pouvez exercer une fonction de support dans une structure de santé ou de soins ? Consultez les appels à soutien et inscrivez-vous !

Inscrivez-vous

Inscription par « poste »

Figure 4- Inscription par « poste »



The screenshot shows the GovJobs website interface. At the top, there's a navigation bar with links to 'luxembourg.lu', 'guichet.lu', 'gouvernement.lu', 'crossgouv.lu', and 'Autres sites'. Below this, the GovJobs logo is followed by a menu with 'CORONAVIRUS', 'POSTULER', 'EXAMENS', 'NOUS DÉCOUVRIR', and 'VOTRE CARRIÈRE'. A search icon is also present.

The main content area is titled 'Agents de tri (m/f)' and includes the following sections:

- Informations générales:**
 - Type de l'entité: Maison médicale
 - Nom de l'entité: Autres: Centres de soins avancés LUXEXPO
 - Lieu de l'entité: Luxembourg - Kirchberg
 - Métier: Support (comptabilité, ressources humaines, gestion, etc.)
 - Précisions sur le métier: Agent de tri
 - Réf.: 1002
- Tâches principales:**
 - guides les patients.
- Postuler:**
 - Si vous êtes intéressé par ce renforcement bénévole, merci de postuler ci-dessous via MyGuichet.
 - Postulez sur **MyGuichet**
 - Pour plus d'informations liées à ce renforcement, vous pouvez également nous contacter au numéro +325 247 73210 ou par email: ressources.covid19@ms.etat.lu

At the bottom, there's a footer with links to 'CORONAVIRUS', 'POSTULER', 'Actualités', 'Législation', 'FAQs', 'Médiathèque', and 'RESTEZ INFORMÉS' (Pour recevoir les offres d'emploi ou les...).

Figure 5 - Renseignement des expériences et qualifications



The screenshot shows the 'CGPO : Dépôt de candidature pour le renforcement bénévole dans le secteur de la santé' application form. The form is divided into two main sections: 'Qualifications et expériences' and 'Attestation premiers secours'.

Qualifications et expériences:

- Qualifications:** Veuillez décrire vos qualifications pour ce renforcement (diplômes, formations, certificats d'aptitude, ...)*
- Expériences:** Veuillez décrire vos expériences qui vous qualifient pour ce renforcement*

Attestation premiers secours:

- Avez-vous l'attestation aux premiers secours ?* ☐ Oui ☐ Non *

At the bottom, there are navigation buttons: 'Retour' and 'ETAPE SUIVANTE'.

Figure 6 - Renseignement des disponibilités

CGPO : Dépôt de candidature pour le renforcement bénévole dans le secteur de la santé

Étapes

- ✓ Informations
- ✓ Dépôt de candidature
- ✓ Candidat/Candidate
- ✓ Qualifications et expériences
- Disponibilités

Disponibilités

Indiquez ci-dessous vos disponibilités*

	Jour	Heure de début	Heure de fin
☒	Lundi	08:00	17:00
☐	Mardi		
☐	Mercredi		
☐	Jeudi		
☐	Vendredi		
☐	Samedi		
☐	Dimanche		

Remarques

0/100

Veuillez renseigner la période de disponibilité :

Date de début*

Date de fin

[< Retour](#)
[ETAPE SUIVANTE >](#)